



AVIS D'ÉBULLITION ACTUELLEMENT EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE

Saint-Majorique-de-Grantham, jeudi 23 septembre 2021 – La municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham informe les citoyens desservis par le réseau d'aqueduc qu'en raison de la détection de la bactérie E. coli dans le système de distribution de la ville de Drummondville, un avis d'ébullition est actuellement en vigueur le jeudi 23 septembre 2021, et ce, jusqu'à nouvel ordre.



Directive

Il est demandé aux résidents desservis par le réseau d'aqueduc de faire bouillir leur eau au moins une minute à gros bouillon avant de la consommer, car les travaux pourraient avoir occasionné l'infiltration de microorganismes dangereux pour la santé.

Analyse de l'eau

Pour démontrer la conformité de la qualité de l'eau du réseau, [comme](#) exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, des échantillons doivent être prélevés à même l'eau du réseau afin d'être analysés. La municipalité de Saint-Majorique avisera la population lorsque l'avis d'ébullition sera levé après le retour de l'analyse de ces échantillons.

Personnes particulièrement à risque

- Les jeunes enfants;
- Les personnes âgées;
- Les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

Que devez-vous faire?

De l'eau préalablement bouillit pendant une minute, ou de l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);

- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Il est recommandé de jeter les glaçons (ne pas oublier les réservoirs des réfrigérateurs), boissons et aliments préparés après 12 h (midi), le [21 septembre 2021](#), avec l'eau du robinet non bouillie.

Les citoyens peuvent utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette;
- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Avec un dispositif de traitement d'eau, les citoyens doivent appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels que les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis

Il est demandé d'aviser la clientèle que l'eau est impropre à la consommation, de fermer les fontaines d'eau potable et d'afficher l'information aux endroits où de l'eau reste disponible.

Le personnel de la municipalité est mobilisé afin de tout mettre en œuvre pour résorber la situation le plus tôt possible. Par ailleurs, des tests seront effectués dans les heures suivant les travaux afin d'évaluer la qualité de l'eau du secteur visé par cet avis d'ébullition préventif.

Informations complémentaires

- CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Cliquez [ici](#) pour vous inscrire à **l'infolettre ...**

Et [ici](#) pour vous inscrire à **la centrale d'alerte!**

Courriel envoyé à : marie.roy@example.org

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest
Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada
819-478-7058 | info@st-majorique.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

